

Lundi 29 juin 2015



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} STEFANSON

(N° 209) — *Loi sur la budgétisation axée sur les résultats/The Results-Based Budgeting Act*

PÉTITIONS

M^{me} ROWAT
M^{me} MITCHELSON
M. SCHULER
M. EWASKO
M. HELWER
M. CULLEN

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(39 h 39 min)

(Assemblée — Conseil exécutif)

(salle 255 – Emploi et Économie)

(salle 254 — Santé, Vie saine et Aînés)

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N^o 8) — *Loi sur les agents de conservation/The Conservation Officers Act*
(amendement [1] — M. MARTIN)

M^{me} la *ministre* BRAUN

(N^o 35) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (présomption relative au trouble de stress post-traumatique et autres modifications)/The Workers Compensation Amendment Act (Presumption re Post-Traumatic Stress Disorder and Other Amendments)*
(amendement [1] — M^{me} DRIEDGER)

M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 70) — *Loi sur les services immobiliers/The Real Estate Services Act*
(amendement [1] — M. SCHULER)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* ROBINSON

(N^o 3) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est/The Manitoba Floodway and East Side Road Authority Amendment Act*

M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N^o 12) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des eaux (espèces aquatiques envahissantes)/The Water Protection Amendment Act (Aquatic Invasive Species)*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 14) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (contrats d'améliorations domiciliaires)/The Consumer Protection Amendment Act (Home Improvement Contracts)*

M^{me} la ministre IRVIN-ROSS

(N^o 26) — *Loi modifiant la Loi sur le registre des mauvais traitements infligés aux adultes/The Adult Abuse Registry Amendment Act*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le ministre ALLUM

(N^o 2) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (faible effectif des classes)/The Public Schools Amendment Act (Small Classes for K to 3)*

(M. GOERTZEN — 22 min)

Motion de M. le ministre ALLUM

(N^o 7) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (superficie réservée aux garderies dans les écoles)/The Public Schools Amendment Act (Protecting Child Care Space in Schools)*

(M. GOERTZEN)

Motion de M. le ministre NEVAKSHONOFF

(N^o 24) — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune et la Loi sur la pêche/The Wildlife Amendment and Fisheries Amendment Act*

(M. MARTIN)

Motion de M^{me} la ministre IRVIN-ROSS

(N^o 25) — *Loi sur le protecteur des enfants/The Children's Advocate Act*

(M. WISHART)

Motion de M. le ministre MACKINTOSH

(N^o 34) — *Loi sur la sécurité accrue des routes (modification de la Loi sur les conducteurs et les véhicules et du Code de la route)/The Safer Roads Act (Drivers and Vehicles Act and Highway Traffic Act Amended)*

(M. GOERTZEN)

DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre KOSTYSHYN

(N^o 4) — *Loi sur la promotion du secteur agroalimentaire/The Farm and Food Awareness Act*

M. le ministre CALDWELL

(N^o 10) — *Loi modifiant la Loi sur les municipalités/The Municipal Amendment Act*

M. le *ministre* CALDWELL

(N^o 13) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire (circonscriptions spéciales d'aménagement du territoire)/The Planning Amendment Act (Special Planning Areas)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 19) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat/The Legal Profession Amendment Act*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 27) — *Loi modifiant la Loi sur la médecine vétérinaire/The Veterinary Medical Amendment Act*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 28) — *Loi modifiant la Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels/The Personal Property Security Amendment Act*

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N^o 29) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de la fonction publique/The Civil Service Superannuation Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* CROTHERS

(N^o 30) — *Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs (cigarettes électroniques)/The Non-Smokers Health Protection Amendment Act (E-Cigarettes)*

M. le *ministre* CALDWELL

(N^o 31) — *Loi sur les urbanistes professionnels/The Registered Professional Planners Act*

M. le *ministre* KOSTYSHYN

(N^o 32) — *Loi modifiant la Loi sur la destruction des mauvaises herbes/The Noxious Weeds Amendment Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 33) — *Loi sur la réforme du droit de la famille (mesures pour le mieux-être des enfants)/The Family Law Reform Act (Putting Children First)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* DEWAR

(N^o 36) — *Loi d'exécution du budget de 2015 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2015*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre BLADY

(N^o 37) — *Loi sur la radioprotection/The Radiation Protection Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre MACKINTOSH

(N^o 38) — *Loi sur la protection des images intimes/The Intimate Image Protection Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre CALDWELL

(N^o 39) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg et la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles) (transparence et responsabilité accrues au niveau local)/The City of Winnipeg Charter Amendment and Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Amendment Act (Enhancing Local Transparency and Accountability)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre IRVIN-ROSS

(N^o 40) — *Loi modifiant la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre MACKINTOSH

(N^o 41) — *Loi corrective de 2015/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2015*

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

M. le ministre CHOMIAK

Que l'Assemblée annule l'entente précédente du 4 juin 2015 portant qu'elle siège pendant les mois de juillet, d'août, de septembre, d'octobre, de novembre et de décembre et que, par dérogation au paragraphe 2(1) du *Règlement*, ses travaux se déroulent comme suit :

- a) l'Assemblée ajourne ses travaux le 11 juin 2015, conformément au *Règlement*;
- b) elle reprend ses travaux le 16 juin 2015 et siège jusqu'au 30 juin 2015, étant entendu que si la présente motion n'a pas été tranchée le 11 juin, l'Assemblée peut être rappelée d'urgence le 16 juin en vertu du *Règlement*;
- c) elle reprend de nouveau ses travaux le 20 octobre 2015 et siège jusqu'au 5 novembre 2015;
- d) elle reprend une fois de plus ses travaux le 16 novembre 2015 et siège jusqu'au 3 décembre 2015;

- e) elle reprend enfin les travaux de la session en cours ou entreprend la 5^e session de la 40^e législature le 24 février 2016 et siège jusqu'au 15 mars 2016.
(M. GOERTZEN)
-

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR LE PROCHAIN JEUDI OÙ SERONT ABORDÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

M^{me} DRIEDGER — Protection de la santé et de la sécurité des Manitobains victimes d'AVC

15. Attendu :

que les accidents vasculaires cérébraux (AVC) représentent la principale cause d'incapacité chez les adultes au Manitoba;

que les maladies du système circulatoire constituent la principale cause de mortalité au Manitoba et que les AVC viennent au troisième rang des causes de décès dans la province;

qu'en 2011-2012, au moins 1 475 Manitobains ont été victimes d'un AVC, ce qui se traduit par un taux de 2,5 AVC pour 1 000 résidents, et que 608 Manitobains sont décédés d'un AVC en 2013;

que les AVC constituent toujours des urgences médicales et que des hôpitaux ailleurs au Canada disposent d'unités mettant à la disposition des patients ayant subi un AVC du personnel et des services offrant un traitement et des soins qui leur sont dédiés, ce qui améliore leur situation et les soins qu'ils reçoivent;

que les *Recommandations canadiennes pour les pratiques optimales de soins de l'AVC* proposent que les patients ayant subi un AVC soient traités dans une unité de réadaptation spécialisée en AVC et desservant une région déterminée;

que les soins offerts dans les unités spécialisées en AVC réduisent les risques de décès et d'incapacité jusqu'à 30 % pour tous les patients, peu importe la gravité de l'AVC;

que toutes les autres provinces canadiennes ont compris l'importance des unités spécialisées en AVC, qu'elles ont toutes créé de telles unités et que les Manitobains qui reçoivent des traitements à la suite d'un AVC sont désavantagés puisqu'ils sont citoyens de la seule province n'ayant pas d'unité spécialisée en AVC;

que l'année dernière, le gouvernement provincial a refusé — en toute connaissance de cause — d'appuyer une proposition portant sur la création d'une unité spécialisée en accidents vasculaires cérébraux au Manitoba, mettant ainsi en danger la santé et la sécurité des milliers de Manitobains qui ont été victimes d'un AVC,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à créer une unité interdisciplinaire spécialisée en AVC au sein d'un hôpital de soins tertiaires.
